



# REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.34

### SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

#### FONDS DE SOUTIEN DU SMOYS DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)  
M. Eric DUPRAT, (pouvoir M. Luc SARRELABOUT)  
M. Bruno FOUCHER, (pouvoir M. Louis LANGLET)

#### **ABSENTS :**

M. Sylvain LAURAC,  
Mme Morgane BENOIST  
Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Christian DUPRE est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE | : 23           |
| NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS    | : 16           |
| NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES  | : 19           |
| DATE DE LA CONVOCATION        | : 30 août 2024 |

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2024

Application agréée E-legalite.com

**FONDS DE SOUTIEN DU SMOYS  
DEMANDE DE SUBVENTION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement relatif au fonds de soutien du SMOYS,

VU l'avis favorable des commissions municipales qui se sont réunies le 29 août 2024,

**CONSIDERANT** que le Syndicat Mixte d'énergie Orge Yvette Seine (SMOYS) a mis en place un mécanisme d'aide aux communes adhérentes afin de soutenir les actions en faveur de la transition écologique et sociale ;

**CONSIDERANT** que la commune a initié un vaste programme de modernisation de son éclairage public consistant, dans un premier temps, dans le remplacement des luminaires de type « Boule », pour un montant de 74 979.73 euros HT, afin, notamment, de lutter contre la pollution lumineuse.

Sur proposition de Madame le Maire,

**Le conseil municipal de Saint-Vrain**, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le fonds de soutien du SMOYS au titre des travaux de remplacement des luminaires type « Boule » et à signer tout document afférent
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2024.

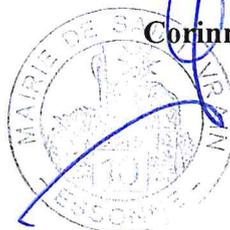
Fait à Saint-Vrain, le 5 septembre 2024

**Le Maire,**

**Corinne CORDIER**

|  |
|--|
| Certifié exécutoire après :<br>- dépôt en Sous-préfecture le : .....<br>- publication le : ..... |
|--|

Le Maire, Corinne CORDIER



*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*